



CONTACT PRESSE

**Marjorie Pereira**

Tél. : 03-85-39-71-45

marjorie.pereira@ville-macon.fr

**MAÇON.fr**   

ENVIRONNEMENT

Lundi 29 janvier

## Loi d'accélération des énergies renouvelables : une consultation publique organisée jusqu'au 7 février

Dans le cadre de la loi APER, une consultation publique est lancée afin de définir des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur le territoire de Mâcon. Tous les habitants peuvent formuler des remarques et apporter leur contribution à cette réflexion jusqu'au mercredi 7 février.

L'objectif de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023) est de permettre aux collectivités de définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables en cohérence avec leur territoire et en concertation avec leurs habitants.

Cette nouvelle planification locale vise à favoriser une répartition équilibrée et maîtrisée des implantations de projets sur les emplacements que la Ville de Mâcon aura jugé opportuns au regard du projet de territoire.

Pour les définir, une concertation est organisée jusqu'au mercredi 7 février afin que chacun puisse s'informer, comprendre les enjeux et partager ses observations.

Le dossier complet est à télécharger sur la page dédiée [ici](#).

Celui-ci est également consultable en version papier à l'Hôtel de Ville de Mâcon et dans les communes associées.

Les Mâconnais peuvent formuler leurs remarques via le formulaire de contact disponible [ici](#).

RDV SUR  
L'ESPACE  
PRESSE

